



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

AVENANT CONTRAT DE LOCATION SALLE D'ARMES "CAISSE DE RETRAITE" AAC LE 12 JUIN 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire
VU l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

CONSIDÉRANT la demande de Madame Hanna AKSIONAVA, représentante de l'association AAC, à utiliser la salle d'Armes « caisse de retraite » le vendredi 12 juin 2026 en vue d'accueillir : des tests psychotechniques,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un avenant au contrat de location en date du 29 avril 2026, portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes «caisse de retraite », située Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec l'association AAC, un avenant au contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « caisse de retraite»

La location pour le mois de juin est convenue pour un montant de 43,75 euros TTC, charges comprises,

Fait à Pont-Audemer, le 2 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

